

# Instruction budgétaire et comptable M57 commentée 2025

De Bernadette Straub



**Parution** : 20 mars 2025

**Collection** : Les indispensables

**Broché** : 648 p. | 16 x 24 cm

**Prix** : 86 € TTC

**Réf.** 121946

**ISBN** : 978-2-7013-2296-4

## Le guide de référence pour tout savoir !

La maîtrise du référentiel budgétaire et comptable M57, généralisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs, est indispensable pour la bonne gestion des finances locales.

Afin de faciliter la lecture par les services de l'ordonnateur et ceux du comptable public, l'ouvrage suit la construction du texte officiel, qui n'est pas reproduit pour limiter son volume. Le référentiel M57 étant souvent explicite, toutes ses parties ne font pas l'objet de commentaires.

S'adressant autant au débutant qu'au professionnel aguerri, il rappelle les règles qui régissent la gestion budgétaire et comptable, et détaille le contenu et l'utilisation des comptes.

Cette édition 2025 intègre les dernières évolutions législatives et réglementaires, dont notamment :

- la loi n° 2024-279 du 29 mars 2024 tendant à tenir compte de la capacité contributive des collectivités territoriales dans l'attribution des subventions et dotations destinées aux investissements relatifs à la transition écologique des bâtiments scolaires ;
- le décret n° 2024-466 du 24 mai 2024 relatif aux conditions d'inscription dans les budgets locaux du produit de la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public affecté au financement de prises de participations dans les sociétés productrices d'énergies renouvelables ;
- le décret n° 2024-558 du 18 juin 2024 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;
- le décret n° 2024-1142 du 4 décembre 2024 relatif aux conditions d'application du taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée et de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la réalisation de travaux lourds d'amélioration de la qualité énergétique de logements sociaux ;
- le décret n° 2024-1257 du 30 décembre 2024 relatif aux modalités de rétrocession du produit des amendes « zones à faibles émissions mobilité » aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- les dispositions intéressant le budget des collectivités issues du projet de la loi de finances pour 2025.

**Bernadette Straub**, ancienne inspectrice divisionnaire des finances publiques, est experte de la gestion budgétaire et comptable pour le bloc communal. Co-auteurice depuis 1997 du *Budget des communes et des EPCI* (qui commentait alors la M14), elle poursuit désormais son travail de transmission pédagogique dans cet ouvrage consacré au référentiel M57.



## Sommaire

Avertissement de l'éditeur

### **Tome 1 – Le cadre comptable (la nomenclature par nature)**

Titre 1 – La classification des comptes

Chapitre 1 – La codification

Chapitre 2 – La nomenclature comptable

Titre 2 – Classe 1 : Les comptes de capitaux

Chapitre 1 – Les principes de comptabilisation

Chapitre 2 – Le fonctionnement des comptes

Titre 3 – Classe 2 : Les comptes d'immobilisations

Chapitre 1 – Les principes de comptabilisation

Chapitre 2 – Le fonctionnement des comptes

Chapitre 3 – Dispositions sur des modalités particulières d'entrée à l'actif d'immobilisations non financières

Chapitre 4 – Les différents modes de sortie d'actif d'une immobilisation non financière

Chapitre 5 – Différents modes d'utilisation des immobilisations par des tiers

Titre 4 – Classe 3 : Les comptes de stocks et encours

Titre 5 – Classe 4 : Les comptes de tiers

Chapitre 1 – Les principes de comptabilisation

Chapitre 2 – Le fonctionnement des comptes

Titre 6 – Classe 5 : Les comptes financiers

Chapitre 1 – Les principes de comptabilisation

Chapitre 2 – Le fonctionnement des comptes

Titre 7 – Classe 6 : Les comptes de charges

Chapitre 1 – Les principes de comptabilisation

Chapitre 2 – Le fonctionnement des comptes

Titre 8 – Classe 7 : Les comptes de produits

Chapitre 1 – Les principes de comptabilisation

Chapitre 2 – Le fonctionnement des comptes

Titre 9 – Classe 8 : Les comptes spéciaux

Titre 10 – Modalités de comptabilisation des changements de méthodes comptables, des changements d'estimations comptables et des corrections d'erreurs sur exercices clos

Titre 11 – Modalités de comptabilisation des événements post-clôtures

### **Tome 2 – Le cadre budgétaire**

Titre 1 – Le budget

Chapitre 1 – Les principes budgétaires

Chapitre 2 – Élaboration, vote et contrôle du budget

Chapitre 3 – Les autorisations budgétaires

Chapitre 4 – Contenu et présentation

Titre 2 – L'exécution budgétaire

Chapitre 1 – Le résultat (section de fonctionnement)

Chapitre 2 – Le solde d'exécution (section d'investissement)

Chapitre 3 – Les restes à réaliser

Chapitre 4 – L'affectation du résultat

Chapitre 5 – Exemples

Chapitre 5 – Le cas particulier de la reprise anticipée des résultats

Titre 3 – La tenue des comptabilités

Commentaire – Principes budgétaires et comptables : le cadre juridique

Chapitre 1 – La comptabilité de l'ordonnateur

Chapitre 2 – La comptabilité du comptable public

Titre 4 – La nomenclature fonctionnelle

Index

**Contact Presse** : Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / [nathalie.veuillotte@berger-levrault.com](mailto:nathalie.veuillotte@berger-levrault.com)

Plus d'information sur [berger-levrault.com](http://berger-levrault.com), rubrique « Maison d'Édition »